

de leurs ressources ! Sort vraiment déplorable qui les met dans l'impossibilité de réédifier ou même de réparer le monastère. Aujourd'hui, le triste état des lieux ne permet à l'abbé et à ses religieux ni d'y faire leur résidence avec sécurité, ni de s'y livrer, comme auparavant, à leurs saints exercices, si la pieuse libéralité des fidèles ne vient leur tendre une main généreuse. Mais, pour arriver à ce but désiré et rallumer le flambeau de la charité au cœur des vrais chrétiens, formons des vœux ardents pour que le Père commun des fidèles ouvre en notre faveur les trésors que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui a confiés ; qu'il accorde des indulgences insignes à tous les habitants de ces contrées qui visiteront l'église du monastère, depuis les premières vêpres de la fête de Saint-Jean-Baptiste, jusqu'à la fin de l'octave. Et de plus, pour conserver aux yeux des esprits faibles, toute la dignité de l'auguste successeur de Pierre, au milieu de ses largesses, demandons aussi un privilège d'autant plus précieux qu'il serait plus rare, demandons que notre vénérable abbé, ou tout autre prélat de l'église délégué, soit chargé d'appliquer ces indulgences à la restauration du monastère : ce pieux échange de travail et de prières aurait un double résultat, et de contribuer au salut d'un grand nombre de chrétiens, et de relever de ses ruines un vaste monastère dont les avantages sont inappréciables. »

Je pense que ce ne fut que bien plus tard que Mornant fut détruit une seconde fois à Monteclard, et que les habitants vinrent se réfugier dans l'enceinte des murs de l'abbaye.

Henri IV établit à Mornant, par un diplôme du 17 février 1596, un marché tous les vendredis, et des foires le mardi des Rogations, le 3 août et le 28 octobre. Il donna aussi à Mornant le titre de ville que lui assignent en effet la plupart des anciennes cartes de Géographie. La tradition locale